



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 69561

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la délivrance du titre de reconnaissance de la nation aux militaires ayant servi en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964. Il apparaît qu'une modification de l'arrêté interministériel du 13 mars 1997 est nécessaire pour permettre à ces nouveaux titulaires du TRN de bénéficier de l'allocation différentielle du fonds de solidarité (ADFS) ou de l'allocation de préparation à la retraite (APR). Cet arrêté serait actuellement à l'étude, mais beaucoup d'anciens combattants dans le besoin attendent l'application de cette mesure votée il y a déjà un an par l'Assemblée nationale. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas possible d'accélérer la mise en oeuvre de cette modification, afin que les intéressés puissent bénéficier au plus vite de ces deux allocations.

Texte de la réponse

L'arrêté modifiant l'arrêté du 13 mars 1997 fixant les modalités d'application de l'article 125 modifié de la loi de finances pour 1992 et permettant aux militaires ayant séjourné en Algérie jusqu'au 1er juillet 1964 et titulaires du titre de reconnaissance de la Nation, de bénéficier des allocations du fonds de solidarité ou de préparation à la retraite, est actuellement soumis à l'approbation et à la signature du ministre en charge du budget. Ce texte devrait donc être publié très prochainement au Journal officiel de la République française et ainsi entrer en application.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69561

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6679

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1777